

à terminer l'ouvrage dans les délais et en respectant le nouvel engagement financier. Nous devons aussi nous rendre compte qu'un refus aujourd'hui amènerait le Conseil d'Etat à bloquer les travaux, à renvoyer les ouvriers à la maison, peut-être même encore cet après-midi.

La Commission des routes, à l'unanimité des membres présents, a décidé de proposer au Grand Conseil d'accepter le projet de décret dans la version initiale du Conseil d'Etat. Cette décision est motivée par, premièrement, notre confiance envers le gouvernement pour le suivi rigoureux des dossiers en cours; deuxièmement, nous sommes convaincus du bien-fondé de la demande de crédit additionnel; troisièmement, nous saluons les mesures d'organisation prises en mettant en place un organe de contrôle et de pilotage; quatrièmement, c'est un ouvrage nécessaire de première importance pour le canton; cinquièmement, nous voulons inaugurer dans les délais; sixièmement, la Confédération attend la décision positive de notre Grand Conseil; septièmement, la Confédération a bien senti qu'elle devait accompagner le projet jusqu'au bout et que, de ce fait, le fardeau pour notre canton serait moins lourd. M. le Commissaire donnera plus de précisions sur ce sujet de haute importance; huitièmement, les huit membres présents de la Commission des routes et cours d'eau, à l'unanimité, vous proposent d'accepter ce projet de décret de 26,04 millions.

J'ai rajouté ce matin un point 9, suite à la prise en considération de la motion urgente, hier. Je trouve personnellement que ce décret remplit toutes les conditions évoquées lors de la discussion des mesures d'urgence de relance économique. C'est la première ligne du Conseil d'Etat pour lundi soir.

Je vous remercie de votre écoute active et de l'assurance de votre majorité au vote qualifié.

Motion d'ordre Pierre Mauron/Benoît Rey (renvoi à la session de mars de l'examen du décret N° 119)

Dépôt

Le Président. Avant de continuer le débat, je vous informe que j'ai reçu une motion d'ordre qui demande le renvoi de ce projet à la session de mars. Nous allons poursuivre le débat d'entrée en matière au cours duquel MM. les Députés Pierre Mauron et Benoît Rey, auteurs de cette motion d'ordre, pourront s'exprimer. A la fin du débat d'entrée en matière, nous voterons sur le renvoi de cet objet. Tout me paraît clair pour cette organisation du débat.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). M. le Président, votre explication est claire, mais je me permets de ne pas être tout à fait d'accord avec vous dans le sens où une motion d'ordre est déposée. Cette motion d'ordre propose de renvoyer d'une session le débat et nous devons d'abord nous prononcer sur la motion d'ordre avant de faire le débat global d'entrée en matière. Je crois que c'est important, c'est comme nous l'avons eu hier, s'il y a une motion d'ordre qui demande l'urgence, nous

débattons d'abord de l'urgence, nous votons et ensuite nous faisons le débat d'entrée en matière si c'est refusé. Je propose que nous discutons de cette motion d'ordre. Si elle est acceptée, le débat et le débat d'entrée en matière seront renvoyés à la session de mars. Si elle est refusée, le débat d'entrée en matière peut se poursuivre.

Le Président. Merci M. le Député, j'accepte votre proposition. Nous prenons cette motion d'ordre en premier et je donne la parole aux motionnaires, M. le Député Rey ou M. le Député Mauron. M. le Député Mauron, vous avez la parole.

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). L'idée n'était justement pas d'en venir à des problèmes formels. C'est le problème de fond, important, qui mérite que l'on s'y arrête. Cela dit, puisque vous avez pris la décision de procéder ainsi, je vais vous indiquer les raisons pour lesquelles nous avons décidé de déposer cette motion d'ordre.

Lors des discussions au sein du groupe socialiste, il y a eu un certain malaise lorsque nous avons discuté de cet objet ce qui a pris un certain temps. Nous n'étions pas tellement disposés à voter non, compte tenu de tous les arguments invoqués, mais nous étions encore moins disposés à voter oui. Il y a des questions qui se posent et auxquelles nous n'avons pas de réponses. Il y a des gens qui travaillent dans certaines commissions qui auraient pu nous en donner. Toutefois, il y a une certaine opacité à ce sujet pour des raisons certes compréhensibles.

Prenons d'abord la CFG qui établit l'enquête. D'habitude, vous le savez, les membres des commissions peuvent faire part au groupe de ce qu'il en est. Là, la commission d'enquête a prévu, pour bien fonctionner, une clause de confidentialité. Si bien que les membres de notre groupe, hormis les trois qui font partie de la CFG, ne disposent pas des informations concernant l'état de l'enquête et l'état des coûts liés à ceci ainsi que l'état des responsabilités politiques. Nous avons beau leur poser des questions, nous n'avons obtenu aucune réponse. La Commission des routes a pu nous apporter quelques réponses comme nous l'a dit M. le Rapporteur, mais ces réponses n'étaient que partielles. Maintenant ce qui nous dérangeait aussi, c'était des menaces, par exemple d'arrêts des travaux, puisque loin de nous l'idée de vouloir ceci. Les travaux sont commencés, ils devront être finis et payés. Le problème qui se pose à nous est le suivant: l'Etat ne fonctionne pas comme un citoyen. On l'a vu en période de crise, l'Etat doit dépenser et le citoyen économise. Lorsqu'il s'agit d'investir de l'argent public, l'Etat doit réfléchir à 2 fois avant de dépenser alors que si c'était, je pense, pour ma propre maison que je devrais investir cet argent, je pourrais le débloquent immédiatement; ce ne sont pas nos sous que nous dépensons mais l'argent du contribuable. Dans ce sens, pour avoir toutes les indications et connaître effectivement ce qu'il en est afin de ne pas signer, je dirais, un chèque en blanc les yeux fermés, il nous a paru nécessaire de renvoyer cet objet, non pas aux calendes grecques, mais à la session

de mars, à savoir dans 1 mois de manière à ce qu'il n'y ait pas de problème particulier dans l'exécution. Maintenant, ce qu'il faut aussi savoir c'est que cela permettra aussi à la commission d'enquête de poursuivre son travail et de nous livrer en tout cas des résultats, je dirais, plus exhaustifs que ceux que nous avons eus jusqu'à ce jour.

Lorsque nous voyons le rapport d'audit de l'Inspection des finances, lorsque nous voyons le rapport Pichonnaz, on voit qu'il y a de graves problèmes qui ont été causés. Il faut que la lumière soit faite et nous ne pouvons pas voter ce décret maintenant si nous n'avons qu'une lumière partielle, pour reprendre un terme cher à notre conseiller d'Etat qui s'emploie justement à clarifier ce dossier. Il y a des incertitudes concernant les subventions fédérales. Il y a actuellement une attente concernant les responsabilités politiques et je crois qu'aujourd'hui la décision que nous prenons n'est pas une décision d'exécution mais une décision politique afin que le citoyen puisse avoir confiance justement dans ses institutions; pour que le pont de la Poya puisse aussi démarrer de la manière la plus sereine possible. Il faut que nous soyons en présence et que nous ayons connaissance de tous les éléments pour nous prononcer. Maintenant, avec tout ce qui s'est passé lors de la restructuration du Service des ponts et chaussées, je vous informe par avance que le groupe socialiste ne saurait également se contenter d'un rapport de commission d'enquête qui pourrait accoucher d'une souris par rapport aux éléments qu'il y a eu. Des responsabilités politiques doivent être établies, quelles qu'elles soient.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). En complément à ce que vient de dire mon collègue Pierre Mauron, j'ajouterais la chose suivante. Nous avons eu exactement les mêmes problèmes lors de la discussion sur ce sujet au sein du groupe de l'Alliance centre gauche. Nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires pour pouvoir prendre une décision et nous avons également ce malaise par rapport à une certaine rétention d'informations de la part des membres de la CFG.

A ce sujet-là, je rappelle que lors du débat que nous avons eu pour l'institution d'une commission d'enquête, nous avons insisté sur l'indépendance de cette commission, sur la transparence et sur la nécessité qu'elle puisse faire rapidement son travail. Or, par rapport à ces différents points, force est de constater maintenant que ce que nous avons dit à l'époque s'avère juste. C'est-à-dire que la CFG, et c'est bien logique, personne ne lui en fait le reproche avec le travail conséquent qu'elle a dans ses attributions habituelles, n'a pas pu siéger au rythme nécessaire pour pouvoir, comme cela avait été prévu dans un premier temps, finir son rapport d'enquête à la fin 2008. Ce qui veut dire que maintenant, nous sommes face à une dépense qui n'est quand même pas rien – 103 millions global et 26 millions pour le canton de Fribourg – sur laquelle nous devons prendre cette décision, mais nous devons la prendre en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est pour cette raison que nous proposons de retarder d'un mois cette décision. Elle ne va pas bloquer les travaux. En ce qui concerne la possibilité ensuite d'accepter ce crédit, nous allons y

réfléchir et en fonction des résultats que nous aurons des analyses de la commission d'enquête, nous le voterons, il n'y a pas de problème. Nous ne souhaitons pas que ce projet périclite par manque de décision du Grand Conseil, mais nous ne pouvons pas prendre la responsabilité d'une décision de cette importance sans avoir tous les éléments nécessaires.

Je vous incite donc à suivre cette proposition de motion d'ordre et de renvoyer ce débat au mois de mars.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien refuse clairement et sèchement le renvoi. Le message est prêt, il est complet et il est transparent. Il présente tous les éléments à connaître sous l'angle financier. De plus, je relève en particulier qu'une part importante des dépassements est liée à des exigences supplémentaires de l'OFROU. Aucune nécessité d'attendre le rapport de la CFG ne s'impose actuellement. Le Grand Conseil a donné mandat à la CFG d'analyser sous l'angle politique les dépassements. Cette analyse politique est ainsi différenciée de l'analyse financière qui nous est présentée aujourd'hui et il n'y a aucune raison de retenir un crédit supplémentaire pour attendre des conclusions qui sont d'un autre plan.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les crédits dont nous avons besoin pour achever les travaux, nous ne sommes pas en situation d'une menace comme cela a été prétendu par M. Mauron, mais simplement devant une réalité financière. Je crois que nous ne devons pas nous tromper de débat aujourd'hui. Le thème est celui du message accompagnant le décret sur un engagement financier additionnel et c'est sur ce point-là que le groupe démocrate-chrétien s'exprimera tout à l'heure. Je rappelle, nous refusons le renvoi.

Kuenlin Pascal (*PLR/FDP, SC*). J'avais prévu de m'exprimer dans le cadre de l'entrée en matière. Je constate à la lecture de mon texte que le propos va très bien dans le cadre de la demande de renvoi. J'interviens donc uniquement dans la demande de renvoi et non pas lors de l'entrée en matière. Au préalable, j'aimerais tout de même préciser deux ou trois choses.

Si ce Grand Conseil souhaite aujourd'hui approuver la demande de renvoi qui est présentée et attendre les conclusions de la Commission des finances et de gestion, sous l'angle politique des responsabilités, pour mi-mars, il ne faut pas rêver! Nous n'arriverons pas à vous livrer un rapport circonstancié, complet et, je dirais, correctement rempli à l'attention du Grand Conseil pour la mi-mars. J'aimerais simplement dire que nous allons terminer les auditions dans le courant du mois de mars et qu'immédiatement après, nous allons établir ou commencer la rédaction d'un rapport et je crois qu'il est illusoire de penser qu'à la session de mars, qui se situe sauf erreur à fin mars, nous aurons la possibilité de vous livrer ces informations. Par conséquent, je crois que le deuxième argument, sauf erreur, du libellé de la motion tombe de lui-même.

Quant au secret des délibérations qui a été évoqué tout à l'heure, je m'en félicite. Je m'en félicite car je considère qu'il n'y a rien de pire pour la qualité et le rendu d'un tel travail qu'une commission, quelle qu'elle soit, qu'elle soit commission d'enquête parlementaire

ou qu'elle soit Commission des finances et de gestion investie de ce mandat, eh bien que cette commission souffre d'indiscrétion. Je suis, pour ma part, très content, satisfait et heureux que jusqu'à maintenant, nous n'ayons pas eu à faire face à de tels problèmes. Je crois que cela rejaillit sur la sérénité du débat et l'efficacité du débat. Je prolonge et je fais la transition avec cette affirmation par rapport à ce que disait M. le Député Benoît Rey.

Il est clair que la Commission des finances et de gestion a un rythme de travail assez important entre l'évaluation des budgets, des comptes, plus ce mandat particulier et supplémentaire. Entre choisir le fonctionnement d'une commission dont les membres n'ont peut-être pas l'habitude de travailler ensemble parce qu'elle est constituée uniquement pour un objet particulier et le fonctionnement d'une commission qui se réunit à peu près 30 à 40 fois par année, où les personnes se connaissent, où l'on sait que l'on doit chercher quelque part l'intérêt commun et établir des faits, personnellement, je choisis la deuxième variante. Cela signifie pour moi que s'il y a un choix à faire entre la rapidité pour rendre le rapport et, je dirais, la sérénité des débats, eh bien moi je préfère plutôt la sérénité des débats et je crois que jusqu'à maintenant, en tous les cas, les nombreuses séances que nous avons tenues confirment que le choix, à mon avis, était le bon. Ce d'autant plus que, et je profite de le dire en aparté, le fait que nous ne soyons pas, selon la loi, commission d'enquête parlementaire ne nous a pas empêchés d'entendre toutes les personnes que nous souhaitions. Par conséquent, ce qui avait été dit à l'époque, je crois, s'est vérifié.

Troisièmement, quant à la teneur du rapport qui sera livré, l'idée n'est pas d'assister à la montagne qui accouche d'une souris, ce n'est pas cela le principe. Ce rapport contiendra des faits, contiendra des comptes rendus d'affirmations, des comptes rendus d'auditions. Nous allons rester pragmatiques et nous allons simplement essayer de déterminer où le problème s'est situé. Je souhaite qu'au préalable, dans l'esprit des membres de ce Grand Conseil, le même souci soit présent. Il faudra simplement lire les choses, les apprécier en gardant la tête froide et voir réellement ce qui s'est passé avant d'essayer de faire un lien avec ce que l'on lira et ce à quoi nous aimerions arriver en termes de conclusion. Je crois que la nuance est importante et vous pouvez, en tous les cas, compter sur la sérénité de la commission pour ne vous livrer que des éléments pragmatiques. Ceci étant, je reviens à mon intervention sur la demande de renvoi.

La CFG a examiné ce projet de décret comme la loi sur les finances de l'Etat le prévoit, à savoir sous l'angle financier. A la lecture du texte du décret, la CFG fait les considérations suivantes. Il y en a deux. La première considération: ce crédit complémentaire correspond à des travaux planifiés pour achever le chantier de la H189. Ces travaux correspondent à ce qui était initialement prévu et surtout exigé par les différentes instances fédérales, voire même services cantonaux dans les domaines essentiellement de la sécurité et de l'environnement et ceci pas seulement avant la votation populaire mais également après, tenant compte aussi des éléments qui ont été relevés par le rapporteur de la commission, notamment les conséquences de

différents accidents dans d'autres tunnels européens. Ces travaux qui doivent être financés par ce crédit complémentaire ne sont pas à considérer comme la conséquence d'erreurs stratégiques dans la conception du projet ou d'une refonte fondamentale de ce dernier. En clair, et même si ce n'est pas forcément une explication que l'on a plaisir à entendre, le coût global de 300 et quelques millions correspond au juste prix de ce projet. En prolongement de cette constatation, la Commission des finances et de gestion a pris note, et c'est un élément beaucoup plus important que ce que l'on peut penser, que la quasi-totalité des dépenses engagées sur ce chantier ont été reconnues par l'Office fédéral des routes. Cet élément démontre encore une fois, en regardant les faits et en gardant la tête froide, à lui seul la pertinence des montants engagés. Comme tout le monde le sait, nous devons remplir notre mandat pour déterminer ces responsabilités politiques. Je vous ai indiqué le calendrier tout à l'heure; courant mars, nous aurons terminé nos auditions. Nous aurions souhaité aussi aller plus vite, mais cela n'a pas été possible pour des questions d'agenda, pas seulement de la part des membres de la commission mais aussi des personnes qui devaient être entendues.

Aux yeux de la commission, il paraît indispensable de ne pas mélanger aujourd'hui ces deux débats puisque nous avons, d'un côté, l'aspect purement financier et technique lié à des travaux et à la concrétisation d'un projet et, de l'autre, une appréciation politique de cette situation.

La CFG encourage le Grand Conseil à accepter ce crédit afin de ne pas mettre en péril l'achèvement du chantier puisque comme cela a été dit, et selon les affirmations du commissaire du gouvernement en commission, les travaux devraient être stoppés ou différés si ce crédit ne devait pas être accepté. Et alors, Mesdames et Messieurs, si l'on parle de responsabilité politique dans ce dossier, il y a une responsabilité politique, personnellement en tant que député, que je n'aimerais pas prendre, c'est de stopper les travaux avec à la clef encore une fois des montants supplémentaires à concéder.

Mesdames et Messieurs, c'est en encourageant le Grand Conseil à faire preuve d'une certaine sérénité que la CFG vous propose, d'une part, de refuser la demande de renvoi et, d'autre part, d'entrer en matière et de voter ce crédit.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). Dans sa majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera également la demande de renvoi de la part de nos amis socialistes et de l'Alliance centre gauche.

A notre avis, tous les éléments figurent dans le message que nous avons reçu et ces différents éléments ont été discutés dans le cadre de notre groupe, d'une façon très nourrie. En l'état actuel, ils nous ont convaincus de voter ce dépassement de crédit. Quant au rapport de la CFG, il est clair que c'est un autre aspect comme l'a relevé le député Pascal Kuenlin; nous l'attendons également dans le courant du mois de mars ou du mois d'avril et là, lorsque nous serons en sa possession, nous aurons tout loisir d'en discuter et d'apporter, s'il était nécessaire, les critiques qu'il faudrait y faire.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). J'aimerais juste relever le malaise qui règne dans notre groupe. Je souhaiterais souligner deux choses. Tout d'abord, M. Siggen, en tant que représentant du groupe démocrate-chrétien, je vous prie de bien mesurer vos mots. Nous sommes à l'heure de la responsabilité soit, mais nous sommes à l'heure de la responsabilité en commun dans ce Grand Conseil. Lorsque j'entends que vous voulez refuser sèchement le renvoi, cela me perturbe un peu parce que je dois vous dire qu'au nom du groupe, une majorité accepte le crédit. Toutefois, il règne tout de même un malaise qui vient effectivement des échos que l'on a de la commission. Je suis tout à fait d'accord avec le président de la Commission de gestion et des finances que la sérénité doit régner et qu'il faut une certaine confidentialité. Toutefois, dans cette sérénité et cette confidentialité, il faut aussi la conscience et la confiance que l'on a dans la conscience des autres. Je vous dis, parfois, nous n'avons pas des échos très précis des faits, mais des échos plutôt atmosphériques qui nous disent qu'il n'y a pas la confiance qui règne envers cette commission et envers sa détermination à vouloir vraiment faire la lumière dans cette affaire. C'est pour cette raison que je serais très à l'aise si l'on avait plus d'éléments et donc je voterais oui au renvoi. Si vous refusez le renvoi, je me réserve ensuite l'acceptation ou le refus du crédit; vous savez tous que chaque voix compte dans ce débat. Il faut un certain respect dans cette enceinte envers ceux qui ont peut-être une opinion différente de la politique concernant les routes.

Geinoz Jean-Denis (*PLR/FDP, GR*). Le groupe socialiste et l'Alliance centre gauche oublient dans cet objet un certain nombre d'éléments. Ils oublient la position unanime du Conseil d'Etat qui est derrière ce projet et son surcoût. Ils oublient qu'au niveau fédéral, nous avons accepté l'ensemble de ces surcoûts et qu'il n'y a pas de malversation et que nous pourrions terminer ces travaux. Ils oublient que le rapport de la Commission des finances et de gestion ne sera pas livré avant la session de mars, ce que demandent les initiants, et ils oublient également que le rapport ne changera absolument rien aux coûts. Je constate également que le groupe socialiste et l'Alliance centre gauche ne font pas confiance à la CFG; c'est dommage et regrettable. Je propose au groupe socialiste et à l'Alliance centre gauche de laisser leurs Philippiques à Démosthène et garder leurs satires pour le jour du débat sur le rapport de la CFG, pour autant que les conclusions le méritent.

En résumé, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous propose de rejeter la requête formulée par les deux groupes.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). D'une part, je pense qu'il ne faut pas s'attaquer d'une manière trop violente, comme l'a souligné le député de Roche, aux groupes ou aux personnes qui pensent différemment et, d'autre part, ne pas prêter à ces groupes-là des intentions qui ne sont pas les leurs. Cela sera souligné dans le débat d'entrée en matière, s'il a lieu, qu'une entière confiance est faite en notre conseiller d'Etat,

M. Godel, pour qu'il fasse la lumière. Un vote a eu lieu afin de savoir s'il y avait une commission d'enquête parlementaire ou la CFG et la décision a été prise. Une confiance est faite à la CFG pour qu'elle rende son rapport; ceci n'a pas été remis en question. Maintenant à partir de là, effectivement comme l'a souligné le député de Roche, je dois vous avouer également que le groupe socialiste réservera son vote puisque le groupe est très très partagé quant à savoir s'il acceptera ou non ce décret si l'entrée en matière devait avoir lieu aujourd'hui.

Je proposerais simplement de ne pas prendre le risque d'un vote négatif et c'est la raison pour laquelle je vous conseille d'accepter ce renvoi.

Le Rapporteur. Tout d'abord, je vais remercier tous les intervenants sur ce sujet. Je crois que c'est un sujet très sensible. Bien entendu, l'aspect politique n'a pas forcément été discuté en commission. En commission, nous avons travaillé sur un élément technique; nous avons visité la technique, nous avons parlé du chiffre, nous avons été convaincus qu'il n'était pas du ressort de la commission de parler des éléments politiques. Ici, les travaux de la Commission des finances et gestion ainsi que les travaux de la Commission des routes et cours d'eau sont totalement indépendants. Par conséquent, je ne peux pas me prononcer au nom de la commission étant donné que nous n'en avons pas débattu. Je dirais même que ce sujet de renvoi n'a même pas effleuré les membres de la commission étant donné que, je peux vous le rappeler, c'est à l'unanimité que les membres présents (il y avait 3 membres excusés) ont voté l'entrée en matière et le crédit et décidé de le proposer également dans chaque groupe.

Par contre, j'ai tout de même une petite remarque à votre écoute. Je suis d'accord que ce dépassement provoque un sentiment de négation ou un sentiment de lutte et vu d'ici, on pourrait presque dire que c'est une lutte gauche-droite. Pourtant, c'est ensemble que l'on doit terminer ces ouvrages.

J'ai également un tout petit problème avec les propos de notre collègue député de Roche lorsqu'il dit que le malaise dans le groupe est provoqué par, je dirais, des circonstances de travaux de commission. Je vous rappelle qu'il y a la Commission des routes, la Commission des finances et gestion et que maintenant nous avons nommé également une autre commission, le comité de pilotage (Copil). Pour le bien du travail des présidents de ces commissions et afin qu'ils puissent faire un audit chacun, ce serait peut-être intéressant de connaître les éléments qui perturbent le groupe, rapportés par M. Daniel de Roche; ceci permettra de faire une rectification interne dans la conduite des commissions de façon à ce que la confiance soit totale, comme elle a été totale lors de nos débats sur la H189. Je tiens là à remercier tous les membres de la Commission des routes qui ont tenu cette digne assemblée, ce digne vote concernant ce sujet et qui ont pris leurs responsabilités de façon à ce que vous autres aussi soyez renseignés de la meilleure manière possible.

Je ne peux donc pas donner l'opinion de la Commission des routes sur la demande de renvoi étant donné que nous n'en avons pas débattue. Par conséquent, je

vous remercie de l'intérêt du débat et nous entrerons certainement en matière tout à l'heure.

Le Commissaire. Je vais répondre aux remarques et critiques tout en précisant que j'ai constaté qu'il y avait peu de critiques adressées à mon égard. En tout cas, M. le Député Mauron a dit tout à l'heure que le commissaire du gouvernement a essayé de faire toute la lumière, si j'ai bien compris, et je l'en remercie. Toutefois, je dois tout de même faire quelques remarques. Tout d'abord dans les motifs de ce renvoi, on parle d'incertitude concernant les subventions fédérales. Bien sûr qu'il y a incertitude mais comment voulez-vous faire autrement? C'est le système qui est comme ça et cela se passe toujours comme ça. Sous cet angle-là, je peux vous dire que le projet de 214 millions qui avait été voté par le Grand Conseil et le peuple à l'époque, c'était en 2000–2001 sauf erreur, a été transmis à M. Moritz Leuenberger en décembre 2002 et il a pris la décision, sauf erreur de ma part, je regarde mon ingénieur cantonal, au début 2003. Je crois que c'est juste M. l'Ingénieur cantonal? Son hochement de tête me confirme que mes propos sont exacts.

Maintenant, en ce qui concerne notre incertitude par rapport à cette rallonge. Tout d'abord, je le dirai peut-être de nouveau tout à l'heure, je suis extrêmement heureux de l'issue des négociations avec l'OFROU. Elles ont été difficiles et elles ont été longues. J'ai été moi-même deux fois à l'OFROU et les gens de mes services, avec l'ingénieur cantonal, le manager, le chef de projet et d'autres personnes des services, ont fait un travail incroyable pour convaincre l'Office fédéral des routes. Je crois que l'Office fédéral des routes a été convaincu, à une exception près de 4,3 millions pour la centrale des matériaux. Cela signifie que les choses sont claires. J'ai ici l'octroi, il s'intitule comme ça, «H189 Evitement de Bulle-La-Tour-de-Trême: coûts supplémentaires/Préavis définitif à l'intention de M. Moritz Leuenberger». Eh bien, le préavis définitif est absolument clair. Toutefois, l'ingénieur cantonal, en date du 19 janvier à 18 heures 08 pour être précis – j'ai l'e-mail sous les yeux – me dit: «Je t'informe que l'Office fédéral des routes fera la demande formelle à M. Moritz Leuenberger une fois que la décision du Grand Conseil concernant la part fribourgeoise sera prise». Donc le système n'a pas changé depuis la dernière fois et avec les subventions fédérales, c'est toujours comme ça et cela me paraît logique. Si l'on se met à la place de la Confédération, on peut se demander pourquoi elle nous donnerait de l'argent si le législatif fribourgeois ne s'engage pas? Cela me paraît clair et j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission.

Maintenant, j'aimerais tout de même apporter quelques précisions parce que l'on a dit qu'il manquait de transparence. Encore une fois, ces remarques n'étaient pas adressées à moi-même mais j'aimerais quand même apporter quelques éléments. Lors de la séance de la commission du 28 janvier 2009, comme le rapporteur de la commission l'a déjà dit, la commission a adopté ce crédit à l'unanimité des membres présents. Nous avons répondu à toutes les questions posées et je ne vais pas les énumérer, mais il y a 4 questions qui ont été posées par MM. les Députés Fasel, Kolly, Binz et,

sauf erreur, Aebischer, mais cela ne concernait pas la H189, cela concernait un autre dossier.

Je vais encore vous donner une information afin de vous démontrer la transparence et que les députés ont toutes les informations nécessaires. Suite à cette débâcle de la H189, vous le savez, je l'ai dit souvent, nous avons rapidement mis en place une nouvelle structure; cela a été difficile. C'est le premier mandat que j'ai donné à notre nouvel ingénieur cantonal, M. Magnin, lorsqu'il a commencé son activité le 1^{er} mai de l'année dernière. Je lui ai demandé de me présenter une nouvelle structure, ce qui a été fait, et je lui ai également demandé une nouvelle organisation de projet conformément aux demandes de l'audit.

Vous vous souvenez, l'audit de l'Inspection des finances demandait 33 mesures. Actuellement, un certain nombre ont été mises en place, mais c'est un travail de longue haleine; ceux qui ont lu l'audit du Pont de la Poya en font référence. Ils disent que cela va dans le bon sens, mais il faut un certain temps pour mettre les mesures en place, d'une part. D'autre part, j'ajoute encore un élément. J'entends souvent des critiques dans le Parlement ou hors du Parlement. Certains disent: «Oui, mais Godel tu dis que tout est rentré dans l'ordre et puis on sait que ce n'est pas tout en ordre car il manque du personnel». Vous savez lorsqu'il y a un tsunami de cette importance, eh bien, vous me direz c'est un pléonasme, mais cela fait des vagues, c'est le cas de le dire. J'avais notamment des députés qui me disaient: «Mais tu n'as pas assez de personnel». C'est vrai que nous n'avons pas eu assez de personnel et nous n'avons jamais autant investi que ces 2 dernières années. Sauf erreur, les Ponts et chaussées ont investi 89 millions l'année dernière. L'année dernière avec ce tsunami, sur l'ensemble de l'année, quatre équivalents plein-temps sur 46 manquaient. En plus, pour des raisons de maladie et ceux qui n'ont pas été productifs pour différentes raisons que vous connaissez, c'est encore plus d'un équivalent plein-temps. Pour parer à cet état de fait, nous avons engagé, sur l'ensemble de l'année sauf erreur, 1,4 équivalent plein-temps pour des mandats que nous avons donnés à l'externe. Aujourd'hui, je l'affirme, tous les postes sont repourvus et les derniers commenceront le 1^{er} mai. Je peux même vous dire que l'on a engagé une personne qui a participé à l'audit, pour être totalement transparent. Et puis, on m'a dit encore ce matin: «Mais tu as encore des postes au concours». Bien sûr qu'il y en a tout le temps au concours. Actuellement, j'ai quelqu'un qui part à la retraite après 40 ans. Eh bien, il faut bien le remplacer; c'est un tournus logique.

Je vous ai dit, nous avons également mis un comité de pilotage en place, pas seulement pour ce projet, mais pour l'ensemble des projets. Lorsque l'on avait parlé la première fois de cette débâcle, je vous avais affirmé que j'avais l'intention de mettre en place une commission telle que l'on a pour les bâtiments. Nous avons mis ce Copil sur pied et cela s'appelle: «Copil pour les routes». Ce Copil est fonctionnel et je vais tout de même vous donner la liste de ses membres. Ces membres sont capables, et j'en suis persuadé, de donner toute l'information et la transparence nécessaires. Ce Copil pour la H189 est présidé par moi-même; les députés membres sont: MM. et M^{mes} les Député-e-s

Christian Ducotterd, Jo Genoud, Nadine Gobet, Nicolas Rime, Albert Studer et Elian Collaud. Il y a d'autres personnes de la technique, bien sûr. Je précise que ce Copil se réunit tous les 3 mois et tous les 3 mois nous avons une situation précise. Je vous donne la table des matières:

- l'introduction,
- les données du projet,
- l'organisation du projet,
- l'évolution du projet avec les faits marquants,
- l'état du projet à telle date,
- la planification avec les délais,
- les coûts: coûts finaux estimatifs (je peux vous donner tous les 3 mois la situation),
- la situation financière,
- les crédits d'engagement que je peux vous donner dans ce décret au 31 décembre 2008: il ne nous reste que 10 millions. Donc aujourd'hui, je peux dire clairement que nous avons épuisé nos crédits d'engagement;
- les contributions de la Confédération ainsi que
- les conclusions.

Avec ces éléments que nous avons mis en place, faire plus de transparence, c'est difficile mais si vous me démontrez qu'il faudrait mettre encore quelque chose en place pour être encore plus transparent, je suis, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, à votre écoute. Par conséquent, je vous demande de refuser cette motion d'ordre pour le renvoi.

- Au vote, la demande de renvoi est rejetée par 66 voix contre 29; il y a 6 abstentions. Le débat d'entrée en matière peut reprendre.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 29.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP),

Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

Entrée en matière (suite)

Le Rapporteur. Dans la perturbation et déjà dans la préparation de la suite du débat, j'ai fait une erreur assez monumentale, je le reconnais (*ndlr: le rapporteur a voté en faveur du renvoi – Rires*). En vertu de la discussion que j'ai eue au préalable avec mes voisins de banc, j'ai été influencé et j'étais prêt à prendre une pelle et une pioche aussi pour aller terminer le chantier avec eux, d'où les aléas d'être amateur dans le conclave du Grand Conseil et c'est tout à l'honneur de ceux qui disent: écoutez maintenant j'ai fait une erreur, je la reconnais. J'espère que mes pères spirituels politiques ne m'en tiendront pas rigueur ces jours, surtout pas en 2011, mais néanmoins si ça peut donner une note de détente à ce Parlement, je suis content pour tout le monde.

Concernant l'entrée en matière, j'ai eu l'occasion de m'exprimer tout à l'heure. Je ne vais pas reprendre tous les propos, je crois qu'ils ont été dits. Au nom de la Commission des routes et cours d'eau qui, je le rappelle, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce décret, je ne peux que confirmer cette position.

Le Commissaire. Vous m'excuserez, je vais certainement répéter des choses que j'ai déjà dites.

Comme vous avez pu le constater, le message qui vous est présenté est surtout technique, pas toujours facile à comprendre, à l'image de ce projet qui a fait déjà couler beaucoup d'encre et fait beaucoup parler, bien entendu. Je tiens tout d'abord à remercier le président de la commission pour son rapport et l'ensemble de la commission qui a accepté, on l'a déjà dit, à l'unanimité le décret qui vous est présenté aujourd'hui, décret qui permettra de terminer ce chantier, indispensable pour notre canton bien sûr en général, mais pour la région gruyérienne en particulier.

Permettez-moi tout de même de vous donner quelques explications et commentaires. Le message qui vous est soumis fait un état de la situation en regard des crédits alloués avec la situation des crédits d'engagement et la situation de l'ensemble des procédures. Ensuite, nous vous avons présenté les coûts prévisibles des travaux et les raisons des surcoûts. Je ne vais pas vous répéter